

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

5 AVRIL 2022

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le mardi 5 avril 2022 à 19h30, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

La pro-maire : Madame Francine Dubé

Les conseillers suivants :

Madame Nadia Leblond, Monsieur Mario Morin,
Monsieur Vincent Campeau-Gagnon,
Madame Sabrina Roy

Mireille Plourde, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent; Il est par conséquent résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

- 1- Nomination d'un pro-maire
- 2- Nomination d'un représentant à la MRC de Témiscouata (ajout à l'ordre du jour)

NOMINATION D'UN PRO-MAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC DE TÉMISCOUATA

Suite aux démissions du 4 avril 2022,

R.S. 049-2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

- 1- DE nommer Madame Francine Dubé pro-maire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

R.S. 050-2022

Il est proposé par Francine Dubé, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

- 2- DE nommer Madame Sabrina Roy représentante de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy à la MRC de Témiscouata.

Adoptées

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la pro-maire fait la levée de l'assemblée à 20h00.

« Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Francine Dubé, pro-maire

Mireille Plourde, dir.gén. et greff.-trés.